

Questions orales

[Traduction]

M. le Président: Avec tout le respect que je lui dois, je prie la députée de bien vouloir poser sa question.

[Français]

Mme McDonald: Pourquoi a-t-il demandé à cette communauté, à ce secteur de l'économie, de subir ces coupures? Pourquoi veut-il qu'une proportion plus grande des artistes vive sous le seuil de la pauvreté?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, suite à l'énoncé de politiques économiques du ministre des Finances (M. Wilson), j'ai informé les présidents des principales agences ou sociétés qui gravitent autour du ministère des Communications des objectifs que le Conseil du Trésor entendait voir respectés dans l'élaboration du budget à venir. Ces agences, ces sociétés sont responsables de présenter au ministère d'ici la fin du mois de novembre des propositions qui respecteront ces objectifs.

Je me suis assuré dans la lettre de transmission de demander à ces autorités de faire en sorte que la diminution ou la restriction budgétaire soit appliquée principalement si ce n'est pas totalement dans le secteur de l'administration ou de la bureaucratie des affaires culturelles afin d'éviter que la communauté culturelle ait elle-même à subir des restrictions budgétaires.

[Traduction]

LE REVENU DES ARTISTES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre peut-il donner à la Chambre, aux artistes et à tous les citoyens à qui des promesses ont été faites, l'assurance que le revenu réel des artistes ne diminuera pas et que le gouvernement renoncera à ses compressions budgétaires si les coupures ne peuvent pas être entièrement effectuées dans le domaine de l'administration?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, puisque ces discussions entre les agences et les ministères doivent se faire dans le respect mutuel des juridictions, il ne m'appartient pas à ce moment-ci, puisque je n'en ai pas l'autorité, de dire dans quel secteur ces restrictions budgétaires seront appliquées. Mais je peux assurer l'honorable député que lorsque les programmes ou les plans me seront soumis, j'y apporterai la plus étroite attention pour m'assurer que la communauté culturelle du Canada ne subisse pas des coupures par des restrictions budgétaires mais, au contraire, voie les montants qui lui sont alloués pour la création et la production augmentés.

[Traduction]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par des députés le 14 novembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

M. le Président: Si d'autres députés veulent féliciter des ministres, je leur demanderais de bien vouloir le faire demain afin que nous puissions réserver à l'avenir la période des questions à des questions et des réponses.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quels sont les projets du leader parlementaire du gouvernement en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je voudrais que la Chambre poursuive le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône demain, lundi et mardi, jour où le débat prendra fin. Mardi sera le huitième et dernier jour du débat.

Je voudrais que mercredi prochain soit le premier jour désigné pour la période de subsides se terminant le 10 décembre, mais j'avertis la Chambre que cela est sujet à changement en fonction des circonstances et des priorités du gouvernement.

Je m'attends à ce que le comité de sélection fasse son rapport demain. Les leaders parlementaires ont convenu après discussion d'adopter demain la motion d'acceptation. Les leaders parlementaires se sont entendus pour que l'adoption de ce rapport soit débattue demain et que la motion d'adoption soit proposée à la Chambre après que celle-ci aura entendu un intervenant par parti tout au plus.

En ce qui concerne les travaux de la Chambre pour lundi, les leaders parlementaires se sont entretenus de la difficulté de procédure que devrait soulever la tenue possible d'un vote différé à la fin de la journée. En conséquence, je demande l'autorisation unanime de la Chambre pour le projet d'ordre suivant:

Que, le lundi 19 novembre 1984, nonobstant tout vote différé, si l'ordre du jour est l'Adresse en réponse au discours du trône, la Chambre prenne en considération la motion proposée par le député de Sarnia-Lambton.

Monsieur le Président, vous constaterez que les députés sont disposés à en faire un ordre de la Chambre.

M. le Président: Je conclus qu'il y a consentement unanime.